



ACPM | ACARR

The Association of Canadian Pension Management
L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

L'OBSERVATEUR – Printemps 2026 – FORMULAIRE DE PROPOSITION D'ARTICLE

**Le formulaire de proposition d'article doit être reçu au plus tard
vendredi, 28 février 2026**

L'Observateur est un bulletin électronique de l'industrie qui est publié deux fois par année. Il est envoyé par voie électronique à environ 5 000 promoteurs, administrateurs et fournisseurs de services de régimes au Canada. Les articles sont publiés sans frais. Les personnes intéressées doivent nous faire part de leur sujet dès que possible afin que nous puissions leur réservier la publication. L'article est assujetti à la révision et à l'approbation du [Comité de rédaction de l'ACARR](#).

L'article :

- ne doit pas être de nature autopromotionnelle ou publicitaire;
- doit comporter entre **650 et 1 500 mots**;
- peut contenir des liens menant à plus de renseignements;
- doit être soumis en anglais et en français dans la mesure du possible.

Après avoir rempli ce formulaire, envoyez-le par courriel à observer@acpm.com.

NOM DE L'AUTEUR _____

TITRE DU POSTE DE L'AUTEUR _____

ENTREPRISE _____

COURRIEL DE L'AUTEUR _____

TÉLÉPHONE DE L'AUTEUR _____

NOM D'UNE PERSONNE DE CONTACT SUPPLÉMENTAIRE (p. ex., assistant) _____

COURRIEL DE LA PERSONNE DE CONTACT _____

TÉLÉPHONE DE LA PERSONNE DE CONTACT _____

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR (200 MOTS MAXIMUM)

TITRE DE L'ARTICLE PROPOSÉ (SI CONNU) _____

RÉSUMÉ DE L'ARTICLE (150 MOTS MAXIMUM)

PHOTO DE PROFIL (JPG ou PNG en haute résolution) jointe _____ **Oui** _____ **Non**

ÉLÉMENTS GRAPHIQUES / IMAGES

- Les éléments graphiques et images associés doivent être soumis comme fichiers séparés.
- Les formats de fichiers graphiques acceptés sont les suivants : JPG, PNG et Excel. **Les fichiers PDF ne sont pas autorisés.**

COMITÉ DE RÉDACTION DE L'ACARR : Tous les articles sont examinés et approuvés par le Comité de rédaction de l'ACARR afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux [lignes directrices](#) pour les articles. Le Comité se réserve aussi le droit d'interdire la publication de tout article pour des raisons liées à sa valeur globale, à son ton, à son contenu ou à une autopromotion excessive.

DATE LIMITÉE POUR SOUMETTRE L'ARTICLE

La version finale des articles doit être envoyée à observer@acpm.com d'ici le **vendredi 28 mars 2026**, faute de quoi la publication ne peut pas être garantie.